

Carcassonne : Condamnés pour des violences en réunion sur fond de propos racistes

Le 06 janvier à 21h44 par Yannick Bonnefoy | Mis à jour le 07 janvier



L'affaire a été plaidée devant le tribunal correctionnel, mardi. PHOTO/Archives L'Indépendant

Mardi après-midi, un ex-rugbyman et un ancien commando parachutiste, âgés de 29 et 36 ans, ont écopé de 8 mois de prison.

Les faits ont eu lieu à Montauban en 2009. Il aura fallu plus de cinq ans pour que la justice reconnaisse le caractère raciste de l'agression dont ont été victimes Stéphane Denys et Dieudonné Kaffack Kemba, le 21 septembre 2009, à Montauban.

Une affaire qui a atterri à Carcassonne, suite au renvoi de ce dossier par la cour de cassation devant la cour d'appel de Montpellier.

- **Une cigarette refusée**

C'est ainsi qu'hier, Clément Hamelle, 29 ans, et Thierry Kramer, 36 ans, ont comparu devant le tribunal... La nuit des faits, c'est tout d'abord dans une brasserie-pizzeria montalbanaise (Les Lansquenets, Ndlr), où un match de football est retransmis, que le ton monte et que les esprits s'échauffent suite à une cigarette refusée. Stéphane Denys, l'une des victimes, reçoit alors un violent coup de tête qui le met KO, pendant que Dieudonné Kaffack Kemba reçoit une première rafale de coups. Il reste debout, mais décide de prendre la fuite dans la rue Nicolas-Foucault.

Derrière lui, Thierry Kramer et Clément Hamelle bien décidés à ne pas lâcher leur "proie"... Qui finit par chuter lourdement face contre terre. La tête en sang, Dieudonné est inconscient mais cela n'a pas empêché les prévenus de le rouer de coups, avec les pieds et les poings. Et de tenir des propos racistes : *"Tu n'as*

pas à vivre en France, retourne dans ton pays de merde. Tu te permets tout en France, alors qu'en Afrique on se fait agresser (Thierry Kramer était alors commando au 17e régiment du génie parachutiste de Montauban)."

La victime ne devra son salut qu'à l'arrivée de témoins. Au total, dix jours d'interruption totale de travail (ITT) ont été délivrés aux deux victimes, dont les séquelles psychologiques sont encore palpables à ce jour.

Lors de son réquisitoire, le procureur Vincent Auger a demandé 18 mois de prison pour Clément Hamelle, en état de récidive, et 1 an pour Thierry Kramer : "Des peines sans aménagement possible".

- **"On avait tous bu"**

Peu auparavant, Me Rossi, pour les parties civiles (dont SOS Racisme), a évoqué *"le long chemin emprunté pour enfin entendre la vérité"*. Et de regretter que les prévenus n'aient *"pas eu le courage ni l'honneur d'expliquer clairement leur comportement"*. Il faut dire que face à la présidente Céline Fleury, les prévenus ont fait preuve de la même lâcheté que lorsqu'ils se sont acharnés sur Dieudonné : *"Il n'y a pas eu d'insulte raciste. C'était une dispute, tout le monde avait bu. Je reconnais avoir donné un coup de poing (Clément Hamelle), et moi un coup de tête (Thierry Kramer). C'est tout..."*

Pour la défense des prévenus, Mes Guy Debuissou et Armand Cohen-Drai ont estimé, au regard *"des réquisitions surprenantes"* du procureur Vincent Auger, que leurs clients étaient victimes d'un acharnement.

Le tribunal les a pourtant reconnus coupables, et les condamnés à 8 mois de prison (aménageable sous surveillance électronique). La révocation de 4 mois de sursis a également été prononcée à l'encontre des deux mis en cause.

Dieudonné : "J'ai failli perdre la vue et peut-être la vie !"

Noir de peau, c'est avec beaucoup de dignité que Dieudonné Kaffack Kemba a déposé à la barre du tribunal, hier : *"J'ai des difficultés à revivre ça devant vous. C'est très dur, encore aujourd'hui. Cette nuit-là, j'ai failli perdre la vue et peut-être la vie ! Les deux me suivaient, et le temps m'a paru très long avant que je ne me souvienne de rien. Désormais, ce que je veux, c'est qu'on en finisse sur le plan juridique..."*
